

Approche hotspot : contextualisation

À partir du printemps 2015, l'Europe voit arriver à ses frontières maritimes des centaines de milliers de réfugié·e·s syrien·ne·s, principalement en Grèce et en Italie. Conséquence logique d'une guerre qui dure depuis 2011, ce phénomène a bouleversé la politique d'asile de l'Union européenne, qui s'est efforcé de l'enrayer.

Les hotspots sont nés dans ce contexte. « L'approche hotspot » est supposée aider les pays dits de « première ligne », ceux qui voient arriver les migrant·e·s à leurs portes, à remplir leurs obligations de contrôle et « d'accueil » des arrivant·e·s. Plusieurs agences européennes interviennent, notamment Europol pour la coopération policière, Frontex (agence européenne pour la surveillance des frontières) et EASO, l'agence européenne de l'asile, pour faire le tri entre les personnes ayant besoin d'une protection internationale et les migrant·e·s dits « économiques ». La lutte contre le terrorisme est également visée, des discours extrémistes répandant l'idée que des djihadistes pourraient se faire passer pour des demandeur·euse·s d'asile afin de pénétrer en Europe.

Les hotspots sont conçus comme des centres d'enregistrement où sont regroupés les migrant·e·s qui arrivent pour régler les formalités administratives et où ils peuvent, en principe, déposer une demande d'asile. En pratique, ce sont des camps qui empêchent ces personnes fuyant leurs pays de pénétrer sur le territoire européen. « L'approche hotspot » est rapidement devenue un système déshumanisant qui viole les droits les plus élémentaires des personnes, à commencer par celui d'accéder à l'asile. Au nom de la protection des frontières, la solidarité entre les États y prend le pas sur l'accueil digne dont devraient bénéficier les exilé·e·s.

En parallèle, les autorités grecques, parfois aidées par l'agence Frontex, interceptent les nouvelles embarcations et les refoulent vers la Turquie. Illégaux et indignes, ces *pushbacks* d'une extrême violence et pouvant conduire jusqu'à la mort, sont pourtant massivement utilisés par les autorités grecques pour décourager les migrant·e·s de pénétrer sur le sol européen.

« L'approche hotspot » s'articule avec une modification de la procédure d'asile intervenue en Grèce en 2021 : en considérant que dans leur cas, la Turquie est un pays « sûr », elle exclut de nombreuses nationalités comme les Syrien·ne·s, les Afghan·ne·s, les Somalien·ne·s, les Pakistanais·e·s et les Bangladais·e·s de la possibilité de demander l'asile en Grèce. Si l'accord est pour le moment gelé (aucun renvoi vers la Turquie n'ayant eu lieu depuis mars 2020¹), ce qui empêche bon nombre d'expulsions vers la Turquie, ces personnes n'en continuent pas moins à être détenues dans les hotspots. La plupart d'entre elles sont enfermées dès leur arrivée pour une durée de 18 mois (pour entrée illégale), qui peut être renouvelée pour une nouvelle période de 18 mois (pour séjour sans autorisation), soit au total trois ans de détention.

Parce qu'on sait très peu de choses sur les hotspots de Kos et Leros, ces îles contribuent à l'invisibilisation des exilé·e·s qui arrivent en Europe.

¹ Fact Sheet Greece 1-31 December 2020